



SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n°B-2023-12-082 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 28/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le quatre décembre à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil municipal - Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente

Absents :

Jacques LEGRAND, Laurent DE LAUNAY, Sébastien LABORDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

BUDGET PRINCIPAL : CRÉANCES ÉTEINTES 2023

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 033-200070092-20231204-B_2023_12_082-DE



Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la délibération n°2020-07-053 en date du 21 juillet 2020 donnant délégation au Bureau pour prononcer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ou éteintes.

Vu la notification d'avis de jugement du Tribunal d'Instance de Libourne prononçant un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, Monsieur le Trésorier Principal communautaire a proposé l'admission en non-valeur de plusieurs créances détenues par La Cali sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies,

Considérant que ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L.2541-12-9 du Code général des collectivités territoriales, sont soumises à la décision du Conseil communautaire,

Considérant que les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le relevé joint en annexe et s'élèvent pour le budget principal à 1 841.07 €.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances éteintes, au titre du budget principal et de l'exercice 2023, pour un montant total de 1 841.07 € selon le relevé détaillé ci-annexé.

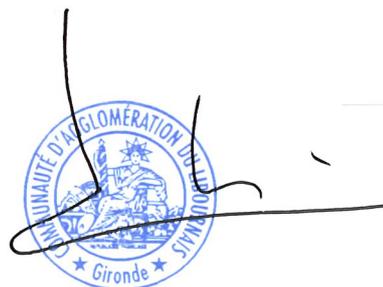
Imputation budgétaire : budget principal 2023, chapitre 65, article 6542, DFINO

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne 11 décembre 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231204-B_2023_12_082-DE

BC 10000

DEMANDE D'EFFACEMENT

CRÉANCES ÉTEINTES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS BC 10000

Rappel des intDate de consolidation :27/03/2023

Nom/RS DUMON - Leslye

CP - Ville

33500 - LIBOURNE

Budget	Type	Nature	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC
10000	Article(s) de rôle		72-51	30/05/22	73,11 €	73,11 €
10000	Article(s) de rôle		42-914	25/03/22	71,76 €	71,76 €
10000	Article(s) de rôle		42-1227	10/03/23	69,94 €	69,94 €
10000	Article(s) de rôle		222-1339	10/01/23	64,73 €	64,73 €
10000	Article(s) de rôle		185-1423	14/11/22	49,62 €	49,62 €
10000	Article(s) de rôle		196-414	05/12/22	34,67 €	34,67 €
10000	Article(s) de rôle		156-521	10/10/22	25,70 €	25,70 €
10000	Article(s) de rôle		31-419	01/03/22	23,92 €	23,92 €
10000	Article(s) de rôle		91-91	30/06/22	19,29 €	19,29 €
TOTAL						432,74 €

BC 10000

Nom/RS SALMON - Deborah

CP - Ville

33800 - BORDEAUX

Totalisation des pièces non soldées (5 - 855,70)

Budget	Type	Nature	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC
10000	Titre(s) ordinaire(s)	Fonctionnement	3601	15/12/20	354,75 €	354,75 €
10000	Titre(s) ordinaire(s)	Fonctionnement	4910	03/12/21	335,17 €	335,17 €
10000	Titre(s) ordinaire(s)	Fonctionnement	757	20/04/20	71,18 €	71,18 €
10000	Titre(s) ordinaire(s)	Fonctionnement	1353	21/07/20	47,30 €	47,30 €
10000	Titre(s) ordinaire(s)	Fonctionnement	1369	21/07/20	47,30 €	47,30 €
						855,70 €

Nom/RS YAO KOFFI - Melissa CP - Ville 33000 - BORDEAUX

Totalisation des pièces non soldées (3 - 185,22)

Paiements Restes à payer Encaissements Restes à recouvrer
0 0 0 0 0 0,00 € 3,00 € 185,22

Budget	Type	Nature	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC
10000	Article(s) de rôle		134-1310	08/09/22	149,71 €	149,71 €
10000	Article(s) de rôle		156-6	10/10/22	21,38 €	21,38 €
10000	Article(s) de rôle		222-160	10/01/23	14,13 €	14,13 €
185,22 €						

Nom/RS FOUSSAC - Sonia CP - Ville 33660 - ST SEURIN SUR L ISLE

Totalisation des pièces non soldées (7 - 362,51)

Budget	Type	Nature	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC
10000	Article(s) de rôle		91-181	30/06/22	80,29 €	80,29 €
10000	Titre(s) ordinaire(s)	Fonctionnement	5568	31/12/21	46,88 €	46,88 €
10000	Article(s) de rôle		156-585	10/10/22	43,26 €	43,26 €
10000	Article(s) de rôle		222-1448	10/01/23	25,20 €	25,20 €
195,63 €						



SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n°B-2023-12-083 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 28/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le quatre décembre à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil municipal - Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente

Absents :

Jacques LEGRAND, Laurent DE LAUNAY, Sébastien LABORDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE : CRÉANCES ÉTEINTES 2023

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la délibération n°2020-07-053 en date du 21 juillet 2020 donnant délégation au Bureau pour prononcer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ou éteintes.

Vu la notification d'avis de jugement du Tribunal d'Instance de Libourne prononçant un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, Monsieur le Trésorier Principal communautaire a proposé l'admission en non-valeur de plusieurs créances détenues par La Cali sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies,

Considérant que ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L.2541-12-9 du Code général des collectivités territoriales, sont soumises à la décision du Conseil communautaire,

Considérant que les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le relevé joint en annexe et s'élèvent pour le budget Annexe Transport à 350 €.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances éteintes, au titre du budget Annexe Transport et de l'exercice 2023, pour un montant total de 350 € selon le relevé détaillé ci-annexé.

Imputation budgétaire : budget Annexe Transport 2023 - chapitre 65 - article 6542 - DFINO

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne **11 décembre 2023**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Créances éteintes BC 10003

Nom/RS FOUSSAC - Soria CP - Ville 33660 - ST SEURIN SUR L ISLE

Budget	Type	Nature	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC
10003	Titre(s) ordinaire(s)	Fonctionnement	334	06/09/22	100,00 €	100,00 €

CRÉANCES ÉTEINTES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Nom/RS REYREL - Stéphanie CP - Ville 77178 - NANDY
 Totalisation des pièces non soldées (1 - 50,00)

Budget	Type	Nature	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC
10003	Titre(s) ordinaire(s)	Fonctionnement	601	03/11/21	100,00 €	50,00 €

Nom/RS MELONI - LAETITIA CP - Ville 33230 - ABZAC
 Totalisation des pièces non soldées (1 - 100,00)

Liste des pièces (total 2 pièces)

Budget	Type	Nature	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC
10003	Titre(s) ordinaire(s)	Fonctionnement	666	03/11/21	100,00 €	100,00 €

Nom/RS SEGUIN Myriam CP-Ville 33350 CASTILLON LA BATAILLE

Budget	Type	Nature	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC
10003	Titre ordinaire	Fonctionnement	499	20/12/2019	100,00 €	1000,00 €



SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n°B-2023-12-084 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 28/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le quatre décembre à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil municipal - Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente

Absents :

Jacques LEGRAND, Laurent DE LAUNAY, Sébastien LABORDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES : CRÉANCES ÉTEINTES 2023

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la délibération n°2020-07-053 en date du 21 juillet 2020 donnant délégation au Bureau pour prononcer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ou éteintes.

Vu la notification d'avis de jugement du Tribunal d'Instance de Libourne prononçant un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, Monsieur le Trésorier Principal communautaire a proposé l'admission en non-valeur de plusieurs créances détenues par La Cali sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies,

Considérant que ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L.2541-12-9 du Code général des collectivités territoriales, sont soumises à la décision du Conseil communautaire,

Considérant que les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le relevé joint en annexe et s'élèvent pour le budget Annexe Pépinière à 3 128.80 €.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances éteintes, au titre du budget Annexe Pépinière et de l'exercice 2023, pour un montant total de 3 128.80 € selon le relevé détaillé ci-annexé.

Imputation budgétaire : budget Annexe Pépinière 2023 - chapitre 65 - article 6542 - DFINO

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne 11 décembre 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

COUTRAS, le 03/10/2023

SGC COUTRAS
PL DU 19 MARS 1962 BP 89
33230 COUTRAS

SGC COUTRAS
PL DU 19 MARS 1962 BP 89
33230 COUTRAS

Affaire suivie par Mme Elodie CHARRERON
Téléphone : 05 57 49 02 04
Télécopie : 05 57 69 37 83
Mél: sgc.coutras@dgfip.finances.gouv.fr

EVI SOLUTIONS
PEPINIERE ENTREPRISES MASCARET
230 AVENUE D UCHAMPS
33450 IZON

N/REF : 3200190585

BORDEREAU DE SITUATION**DES PRODUITS LOCAUX NON SOLDES DUS A LA TRESORERIE**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après la situation de votre compte, arrêtée à la date du 03/10/2023.

Le montant total dû s'élève à 3 128,80 €

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°pièce/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
BC 10005 - PEPINIERE D'ENTREP CA LIBOURN						
2021-T-7-1	19/01/2021	LOYER JANVIER 2021	389,90		389,90	
2021-T-7-2	19/01/2021	LOYER JANVIER 2021	389,90		779,80	
2021- 30045987212-	19/03/2021	Lettre de relance standard			779,80	
2021- 30235742112-	26/04/2021	Mise en demeure avant saisie standard			779,80	
Total 2021 - T-7			779,80	0,00	779,80	0,00
2021-T-22-1	05/02/2021	LOYER FEVRIER 2021	389,90		389,90	
2021-T-22-2	05/02/2021	LOYER FEVRIER 2021	389,90		779,80	
2021- 30125950812-	09/04/2021	Lettre de relance standard			779,80	

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°piece/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
Total 2021 - T-22			779,80	0,00	779,80	0,00
2021-T-37-1	01/03/2021	LOYER MARS 2021	389,90		389,90	
2021-T-37-2	01/03/2021	LOYER MARS 2021	389,90		779,80	
2021- 30268329512-	30/04/2021	Lettre de relance standard			779,80	
Total 2021 - T-37			779,80	0,00	779,80	0,00
2021-T-48-1	31/03/2021	LOYER AVRIL 2021	389,90		389,90	
2021-T-48-2	31/03/2021	LOYER AVRIL 2021	389,90		779,80	
Total 2021 - T-48			779,80	0,00	779,80	0,00
2021-T-73-1	19/05/2021	IMPRESSION NOIR ET BLANC FACTURE NR 2021 205	9,60		9,60	
2021- 30740935612-	09/07/2021	Lettre de relance standard			9,60	
2021- 31053640012-	08/10/2021	Mise en demeure avant saisie standard			9,60	
Total 2021 - T-73			9,60	0,00	9,60	0,00
Total 2021			3 128,80	0,00	3 128,80	0,00
Total BC 10005			3 128,80	0,00	3 128,80	
TOTAL GENERAL RESTANT DU					3 128,80	

DETAIL DES RECOUVREMENTS

Mode de règlement	Informations diverses	Date	Montant	Budget	Exercice/pièce
	Néant				

Le comptable public

TREBOUTTE CORINNE

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 033-200070092-20231204-B_2023_12_084-DE



○ Détails de l'événement

Clôture pour insuffisance d'actifs

PUBLICATION

Source

BODACC PCL

Date de parution

28/09/2023

N° de parution

PCL_BXA20230187

N° annonce

1772

Tribunal

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

ACTEUR(S)

Dénomination

EVI SOLUTIONS

Siren

851060210

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Adresse

102 Cours d'Ornano 33700 MÉRIGNAC FRANCE

ÉVÈNEMENT(S)

Date de décision

19/09/2023

Description

Clôture pour insuffisance d'actifs

Mandataires

Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

ÉTABLISSEMENT(S)

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 033-200070092-20231204-B_2023_12_084-DE

**Qualité**

Etablissement Siège social

Activité

Conception vente et installation de systèmes d'énergies Renouvelables et rénovation énergétique.

Adresse

102 Cours d'Ornano 33700 MÉRIGNAC FRANCE

TEXTE COMPLET

Publication - Source : Bodacc PCL. Date de parution : 28-09-2023. Nojo : 330213302549528. N° de parution : PCL_BXA20230187. N° annonce : 1772. Tribunal : TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX. Identité - Raison Sociale : . Raison Sociale : EVI SOLUTIONS. Forme juridique : Société par actions simplifiée. Type : Personne Morale. Événements - Événement - Descriptif : Clôture pour insuffisance d'actifs. Nature : Jugement de clôture pour insuffisance d'actif. Date : 2023-09-19. Mandataires : Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Tribunal : TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX. Information complémentaire : Jugement de clôture pour insuffisance d'actif.

Copyright Infolegale – Informations confidentielles, la transmission à des tiers est interdite.



SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n°B-2023-12-085 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 28/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le quatre décembre à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil municipal - Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente

Absents :

Jacques LEGRAND, Laurent DE LAUNAY, Sébastien LABORDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

BUDGET PRINCIPAL : CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES 2023

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la délibération n°2020-07-053 en date du 21 juillet 2020 donnant délégation au Bureau pour prononcer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ou éteintes,

Considérant que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier Principal communautaire a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par La Cali sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies,

Considérant que ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L.2541-12-9 du Code général des collectivités territoriales, sont soumises à la décision du Conseil communautaire,

Considérant que les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le relevé joint en annexe et s'élèvent pour le budget principal à 893.10 €.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances, au titre du budget principal et de l'exercice 2023, pour un montant total de 893.10 € selon le relevé détaillé en annexe.

Imputation budgétaire : budget principal 2023 - chapitre 65 - article 6541 - DFIN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne 11 décembre 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

10000_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_033064_20230811_527505600231

EDITION HELIOS
Présentation en non
valeurs
arrêté _ la date du
11/08/2023
033064 SGC
COUTRAS
10000 - CA DU
LIBOURNAIS

Exercice 2023
Numéro de la liste
5662860131
28 pièces présentes
pour un total de
893,1

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Inconnue	Pièces 3 pour	59,4
	Personne physique - Particulier	Pièces 25 pour	833,7
Catégories de produits	CLSH	Pièces 4 pour	37,6
	DIVERS	Pièces 24 pour	855,5
Motifs de présentation	PV carence	Pièces 1 pour	13,68
	Poursuite sans effet	Pièces 19 pour	763,42
	RAR inférieur seuil poursuite	Pièces 10 pour	130,04

10000_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_033064_20230811_527505600231

Tranches de montant	Inférieur strictement 100 _	Pièces 27 pour	779,3
	Supérieur ou égal 100 _ et inférieur strictement _	Pièces 1 pour	113,8
	1000 Supérieur ou égal 1000 _ et inférieur strictement _	Pièces 0 pour	0
	5000 Supérieur ou égal 5000 _	Pièces 0 pour	0
Exercice de P.E.C	2021	Pièces 4 pour	37,6
	2020	Pièces 1 pour	26,46
	2019	Pièces 12 pour	364,17
	2018	Pièces 9 pour	443,83
	2016	Pièces 1 pour	12,48
2015	Pièces 1 pour	8,56	

10000_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_033064_20230811_527505600231

Nature Juridique	Exercice piøce	Référence de la piøce	N° ordre	Imputation budgétaire de la piøce	Nom du redevable	Objet piøce	Montant restant _ recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2018	T-3808	1	70632-421-	BARBEYROL Deborah	300	1,56 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2018	T-925	1	70632-421-	CHABEAU Aurelie	300	42,67 €	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T-3782	1	70632-421-	CHABEAU Aurelie	300	43,70 €	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T-2121	1	70632-421-	CHABEAU Aurelie	300	85,34 €	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T-280	1	70632-421-	CHABEAU Aurelie	300	42,67 €	Poursuite sans effet
Particulier	2016	T-5008	1	7066-64-	CHRIFI DRISS Nc	300	12,48 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2018	T-5045	1	70632-421-	COMAILLE Boris	300	17,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	T-3418	1	6419-421-	FERNANDEZ Julien	300	16,16 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	T-2054	1	70632-421-	FEUILLANT Kevin	300	22,50 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2018	T-3777	1	70632-421-	GIL Benjamin	300	113,80 €	Poursuite sans effet
Particulier	2019	T-3587	1	70632-421-	GRAVIER Loic	300	78,16 €	Poursuite sans effet
Particulier	2019	T-612	1	7066-64-	LAHMAN Souad	300	38,02 €	Poursuite sans effet
Particulier	2019	T-27	1	70632-421-	LAMOTTE Elise	300	22,10 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2021	T-4289	1	70632-421-	LAVIGNAC David	86	9,26 €	Poursuite sans effet
Particulier	2021	T-4290	1	70632-421-	LAVIGNAC David	86	9,26 €	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T-4060	1	70632-421-	LAVIGNAC David	300	23,15 €	Poursuite sans effet
Particulier	2015	T-4779	1	70632-421-	MALARD Laeticia	300	8,56 €	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2019	T-1309	1	70632-421-	MEGARD MATHIEU	300	32,40 €	Poursuite sans effet
Inconnue	2019	T-3089	1	70632-421-	MEGARD MATHIEU	300	21,60 €	Poursuite sans effet
Inconnue	2021	T-3643	1	70632-421-	MEGARD MATHIEU	86	5,40 €	Poursuite sans effet
Particulier	2019	T-1346	1	70632-421-	MICHAUD Alexia	300	23,50 €	Poursuite sans effet
Particulier	2020	T-2535	1	70632-421-	MICHAUD Alexia	300	26,46 €	Poursuite sans effet
Particulier	2019	T-1905	1	7066-64-	PECHEUX MICKAEL	300	15,64 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2021	T-5944	1	70632-421-	SAUBUSSE Francine	86	13,68 €	PV carence
Particulier	2018	T-4111	1	70632-421-	VAUDELIN Kristell	300	73,94 €	Poursuite sans effet
Particulier	2019	T-4751	1	70632-421-	VIEVILLE Jennifer	300	6,78 €	Poursuite sans effet
Particulier	2019	T-1610	1	70632-421-	VIEVILLE Jennifer	300	27,12 €	Poursuite sans effet
Particulier	2019	T-3687	1	70632-421-	VOLUZAN Nancy	300	60,19 €	Poursuite sans effet
TOTAL							893,10 €	